



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50276

### Texte de la question

M. Gerard Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'intégration dans le système éducatif des enfants souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dyslexie et dysphasie). Il relève que la dyslexie et la dysphasie touchent environ 10 % des enfants en âge scolaire, soit près d'un million d'enfants. Ceux-ci ne peuvent suivre une scolarité normale et leurs troubles nécessitent la mise en place d'une pédagogie spécifique. Or, il constate qu'actuellement il n'existe aucune structure d'enseignement adaptée pour accueillir ces enfants, que ce soit au niveau élémentaire ou secondaire. En échec scolaire du fait de leurs difficultés à suivre l'enseignement, ces enfants voient leur trouble accru. Il note que de nombreux pays européens ont mis en place des classes spécialisées pour ces enfants en se dotant des moyens législatifs et réglementaires nécessaires à la prise en charge spécifique. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour que notre pays rattrape le retard pris dans ce domaine et permette enfin un meilleur dispositif d'enseignement pour ces enfants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Voisin Gérard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50276

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1740